

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2015

Date de la convocation : 02 octobre 2015 Date d'affichage de la convocation: 02 octobre 2015	Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de votants : 15 Nombre de procurations : 4
<i>L'an deux mille quinze, le huit octobre, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le deux octobre, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Dominique Pougard, maire</i>	Présents : Dominique POUGNARD, Stéphanie DELGUTTE, Stéphane BONNIN, Patrice BARBOT, Pascal AMICEL, Nadette PORCHER, Sylvie DEPLANQUE, Christine FAZILLEAU, Emmanuel FAZILLEAU, Fabrice BRAULT, Coralie BABIN, Florence MARSAC, Stéphanie BOUROLLEAU, Didier FRAIGNEAU, Anne-Sophie VALLET,
Secrétaire de séance : C.BAVEREL secrétaire de mairie	Absents excusés : Catherine SAUVARD, Hervé SABOURIN, Marc CHOLLET, Thierry GAUTREAU

La séance est ouverte à 20 h 50

Madame Pougard ouvre la séance en rendant hommage à la mémoire de Marie-Jeanne Bigrel, bibliothécaire, agent municipal depuis 1998, et décédée le 10 septembre 2015.

Pouvoirs

Mme Catherine Sauvard a donné pouvoir à Mme Coralie Babin.
 M. Marc Chollet a donné pouvoir à M. Stéphane Bonnin.
 M. Hervé Sabourin a donné pouvoir à M. Fabrice Brault.
 M. Thierry Gautreau a donné pouvoir à M. Pascal Amicel.

Ajout d'un point à l'ordre du jour

Mme Dominique Pougard souhaite ajouter le point suivant à l'ordre du jour : **Etude de devis**
 Aucune objection n'étant levée, le point est ajouté.

1. Adoption du procès-verbal de séance du 27 août 2015

Le procès-verbal n'appelant aucune remarque des participants, il est adopté à l'unanimité.

2. Adoption du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public « eau potable – service distribution » du SMAEP4B - annexe 1 D/2015-056

Date de transmission électronique de l'acte en préfecture : 16/10/2015 - Date de réception de l'accusé de réception : 16/10/2015
 Numéro de l'acte : FORS-2015-056 - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20151008-FORS-2015-056-DE

Le rapport complet a été adressé aux participants avant la séance afin qu'ils puissent en prendre connaissance.

Il est remarqué que la consommation forsitaine est en baisse. Stéphane Bonnin précise que le même constat peut être fait sur l'ensemble des communes du syndicat et sur l'ensemble des syndicats des Deux-Sèvres.

Cette baisse de la consommation est positive sur un plan environnemental : les usagers sont soucieux d'économiser l'eau potable mais elle entraîne une baisse de ressources pour le Syndicat ce qui risque de conduire, à terme, à une augmentation du prix de l'eau.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le conseil municipal adopte le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public « eau potable – service distribution » du SMAEP4B.**

3.	Adoption du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public « eau potable – service production » du SMAEP4B - annexe 2	D/2015-057
<i>Date de transmission électronique de l'acte en préfecture : 16/10/2015 - Date de réception de l'accusé de réception : 16/10/2015</i> <i>Numéro de l'acte : FORS-2015-057 - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20151008-FORS-2015-057-DE</i>		

Le rapport complet a été adressé aux participants avant la séance afin qu'ils puissent en prendre connaissance.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le conseil municipal adopte le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public « eau potable – service PRODUCTION » du SMAEP4B.**

Voir fiches récapitulatives en annexe

Les deux rapports complets sont consultables en mairie et sur le site www.communedefors.fr

4.	Lotissement Les Haies de Maurepas	D/2015-058
<i>Date de transmission électronique de l'acte en préfecture : 16/10/2015 - Date de réception de l'accusé de réception : 16/10/2015</i> <i>Numéro de l'acte : FORS-2015-058 - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20151008-FORS-2015-058-DE</i>		

Dominique Pougard rappelle que le dépôt du permis d'aménager est effectué depuis le 1er avril 2015. Ce permis est à l'instruction car des précisions, des compléments et ajustements, sont demandés par les services préfectoraux (Direction Départementale des Territoires et Service Eau et Environnement) en regard de la particularité du projet qui se situe en zone Natura 2000 Plaine de Niort Sud-Est.

Une première réunion a eu lieu mi-juillet avec les lotisseur et maître d'œuvre, les services de l'Etat et la CAN. Cette réunion, peu fructueuse sur certains points, a conduit Madame le maire à demander un rendez-vous à Monsieur le Préfet, à la mi-août, afin de présenter et d'argumenter le projet, d'exposer la problématique et d'en dégager des pistes de solutions, des évolutions prenant en compte le cadre législatif national et les besoins et propositions de la commune.

Le rendez-vous a eu lieu le 1^{er} octobre. Dominique Pougard était accompagnée de Stéphane Bonnin, la réunion s'est tenue avec M. Fetet (secrétaire général de la préfecture) et deux représentants de l'Etat. Les conclusions et préconisations écrites ne sont pas parvenues à ce jour.

Le principal point de blocage concerne une éventuelle incidence du projet sur une espèce d'oiseaux qui a été observée sur les lieux, à environ 500 mètres du lotissement. Les services de la préfecture signalent qu'un nid d'outarde canepetière a été observé dans le secteur des Grolettes, de l'autre côté de la route de Chizé.

Stéphane Bonnin précise qu'il est demandé des compensations environnementales au promoteur, notamment la constitution d'un corridor écologique qui à l'heure actuelle n'existe pas. A noter que lors du premier projet déposé il y a deux ans, le permis d'aménager avait été accordé sans aucune restriction.

Dominique Pougard rappelle l'historique de dossier et le travail déjà entrepris. C'est pourquoi elle souhaite que le conseil municipal exprime par vote l'intérêt et de la volonté de voir édifier ce lotissement au plus près du projet qui a été présenté et auquel la municipalité a collaboré. C'est un choix politique assumé qui tient compte de la spécificité de la commune (absence de foncier communal, Natura 2000) et du maintien de sa vitalité (commerces, écoles, artisanat).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'exprimer sa volonté de voir aboutir - avec des modifications, des ajustements si besoin - ce projet vital pour la commune.

5.

Intégration de la voirie et accessoires de voirie du lotissement Les Prés Verts dans le domaine public

D/2015-059

Date de transmission électronique de l'acte en préfecture : 16/10/2015 - Date de réception de l'accusé de réception : 16/10/2015

Numéro de l'acte : FORS-2015-059 - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20151008-FORS-2015-059-DE:

Stéphane Bonnin, adjoint en charge de l'aménagement et de la voirie, rappelle que, par délibérations D-2014-099 du 25 novembre 2014 et D-2015-005 du 18 février 2015, le conseil municipal a décidé le transfert amiable au profit de la commune de Fors (sans indemnité) des voies et espaces communs ouverts à la circulation faisant partie de la parcelle cadastrée AB 422. Il a également été mandaté pour lancer la procédure de transfert dans le domaine privé de la commune et poursuivre l'exécution des délibérations sus citées.

L'acte notarié a été signé chez Maître Isabelle Decron-Lafaye le 26 mars 2014. Celui-ci rend la commune de Fors propriétaire **privé** d'une parcelle d'une surface de 1 163 m². La possibilité d'effectuer ensuite le passage du statut de voie privée vers un régime de domanialité publique a été présentée lors du conseil du 25 novembre 2014.

Deux dispositifs sont possibles pour classer la voie dans le domaine public communal (Art. L.2111-1 à -3 du Code général de la propriété des personnes publiques) :

- prendre une délibération en conseil municipal
- lancer une procédure de classement accompagnée d'une enquête publique.

Conformément à ce qui vient d'être exposé, Madame le maire propose de prendre une délibération pour le transfert de domanialité du domaine privé communal vers le domaine public communal.

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L.2111-1 à L.2111-3,

Vu le Code de la Voirie Routière, et notamment l'article L.141-3,

Vu la demande de rétrocession de la SARL MIDI, en tant que propriétaire de la voie privée, des espaces verts et des délaissés de voirie du lotissement « Les Prés Verts »,

Vu l'acquisition et la publicité foncière de l'acte de vente à la conservation des hypothèques,

Considérant qu'aux termes de l'article L.318-3 du Code de l'urbanisme, la propriété des voies privées ouvertes à la circulation publique dans des ensembles d'habitations peut être transférée d'office sans indemnité dans le domaine public de la commune sur le territoire de laquelle ces voies sont situées,

Considérant que, selon la jurisprudence administrative, il résulte des termes mêmes de cet article que la procédure d'incorporation d'office dans le domaine public d'une commune de voies ouvertes à la circulation publique dans des ensembles d'habitations ne revêt qu'un caractère facultatif et que, par suite, les communes - après délibération de leur conseil municipal - peuvent acquérir par voie amiable les voies privées d'un ensemble d'habitations,

Considérant que les délibérations concernant le classement ou le déclassement des voies sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie,

Considérant que le classement de la voie et des cheminements piétons n'est pas de nature à modifier les conditions de desserte,

Considérant que le classement de la voirie communale est de nature à uniformiser la gestion des voies ouvertes à la circulation publique,

Considérant que le classement de la voirie communale est de nature à uniformiser la gestion des voies ouvertes à la circulation publique,

après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **de transférer lesdits biens du domaine privé de la commune dans le domaine public communal**
- **d'intégrer au tableau de classement de la voirie communale cette nouvelle voie sous le nom de voie communale n° 37 – « Rue Les Prés Verts » pour une longueur de 113 mètres.**

6.	Actualisation de la longueur de voirie communale pour la DGF	D/2015-060
-----------	---	-------------------

<i>Date de transmission électronique de l'acte en préfecture : 16/10/2015 - Date de réception de l'accusé de réception : 16/10/2015</i> <i>Numéro de l'acte : FORS-2015-060 - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20151008-FORS-2015-060-DE</i>

Madame Dominique Pougard expose que le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale. Comme chaque année, dans le cadre de la répartition de la DGF, il est nécessaire de communiquer cette information à la préfecture.

De ce point de vue, il faut rappeler que la loi du 9 décembre 2004 a modifié le Code de la voirie routière et précise désormais les critères nécessaires à la prise en compte des modifications concernant la longueur de voirie communale. Ainsi, le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal, sans enquête préalable.

La longueur de la voirie déclarée aux services de la préfecture par la commune doit être réactualisée compte tenu de la construction ou du transfert de nouvelles voies. Le tableau récapitulatif fait apparaître au 30 janvier 2014 un total de 28 645 mètres de voies classées dans le domaine public communal.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2334-1 à L 2334-23,

Considérant l'intégration de la voirie du lotissement « Les Prés Verts » dans le domaine public communal ;

Considérant que le tableau récapitulatif ci-après fait apparaître un total de 113 mètres de voie communale à intégrer dans le domaine public au cours de l'année 2015 ;

Délibération	Lotissement	Longueur de voirie	Dénomination
D/2015-059 du 08/10/2015	Les Prés Verts	113 mètres	Rue Les Prés Verts

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **d'arrêter la nouvelle longueur de la voirie communale à 28 758,00 mètres.**
- **d'intégrer au tableau de classement de la voirie communale cette nouvelle voie sous le nom de « voie communale n° 37 - Rue Les Prés Verts »**
- **d'autoriser Madame le maire à solliciter l'inscription de cette nouvelle longueur de voirie auprès des services de la préfecture pour la revalorisation de la dotation globale de fonctionnement.**

7. Nouveaux baux ruraux avec clauses environnementales

Stéphane Bonnin rappelle aux conseillers que des parcelles de terrain communal sont louées aux agriculteurs de Fors, notamment celles dites de « la prairie communale » : ensemble de prairies naturelles de 35 hectares, au nord de Fors, coupé en deux par la voie ferrée. Actuellement, dix-sept îlots de deux hectares et un de quatre hectares font l'objet d'un bail entre la commune et huit exploitants agricoles forsitains.

Stéphane Bonnin présente un exemple de bail rural à clauses environnementales avec son cahier des charges (bail proposé par le Département dans le cadre de la mise en place d'une protection de type Espace naturel sensible). Il précise que ces modifications concernent uniquement la prairie communale, pas les autres parcelles louées par la commune.

Avant d'être validées par le conseil municipal, ces dispositions seront présentées et discutées avec les exploitants des parcelles.

Ces nouveaux baux remplaceront, début 2016, avec l'accord des bénéficiaires, les baux en cours de validité signés par le passé.

8. Etude de devis

D/2015-061

Date de transmission électronique de l'acte en préfecture : 16/10/2015 - Date de réception de l'accusé de réception : 16/10/2015

Numéro de l'acte : FORS-2015-061 - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20151008-FORS-2015-061-DE

Stéphane Bonnin présente des devis concernant des travaux à réaliser cette année :

1. ELAGAGE ET NETTOYAGE D'ARBRES

Plusieurs entreprises ont été consultées pour réaliser l'élagage/émondage des arbres du Champ de Foire, de la Plaine du Lac et de la place des Sanguinières ainsi qu'une taille en têtard des frênes des communaux. Deux entreprises ont répondu :

localisation	espèces d'arbres	EIVE		OLIVIER LAVIALLE	
		Sans enlèvement des branchages	Avec enlèvement des branchages par l'entreprise	Sans enlèvement des branchages	Broyage, chargé en remorque par l'entreprise évacuation par le Service Technique
Champ de foire	Acacia x 1 Platanes x 2 Marronniers x 3 Noyer x 1 Frêne x 1 Erables x 2	4 130.00 €	4 436.00 €	3 200.00 €	4 200.00 €
Plaine du lac	Tilleuls x 8 Platanes x 2			940.00 €	1 740.00 €
Les Sanguinières	Tilleuls x 6	2 065.00 €	2 885.00 €	520.00 €	1 120.00 €
Prairies communales	Frênes x 200	1 195,00 €		1 000.00 €	
Montant Total H.T		7 387.86 €	8 516.00 €	5 660.00 €	8 060.00 €
T.V.A. 20%		1 477.57 €	1 703.20 €	1 132.00 €	1 612.00 €
Montant T.T.C		8 865.43 €	10 219.20 €	6 792.00 €	9 672.00 €

Stéphane Bonnin souligne que, malgré la petite différence de prix sur la prestation globale, l'offre de l'entreprise EIVE est la plus avantageuse puisqu'elle prend en charge totalement l'enlèvement des branchages au contraire de l'offre d'Olivier Lavialle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de réaliser ces travaux et de retenir l'offre de l'entreprise EIVE avec enlèvement des branchages pour un total de 8.516 € HT, soit 10.219,20 € TTC.

Cette dépense est inscrite au compte 61521 « entretien de terrains » de la section de fonctionnement du budget 2015

2. ILLUMINATIONS DE NOËL

La municipalité souhaite réaliser des éclairages supplémentaires : sur la façade de la mairie, Grand-rue et sur le giratoire de la route de Niort.

Une demande de devis a été faite auprès de Festilight, le fournisseur habituel, qui a fait l'offre suivante :

- **Eclairage de la mairie.....709,00 € HT**
- **Eclairage de la Grand-rue375,34 € HT**
- **Eclairage du rond-point694,40 € HT**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de procéder à cet achat et de retenir l'offre de l'entreprise Festilight pour un total de 1.780,24 € HT, soit 2.142,67 € TTC. Cette dépense est inscrite à l'opération 225 « achat de matériel » de la section d'investissement du budget 2015

La période d'éclairage se fera du 1^{er} décembre 2015 au 04 janvier 2016.

A la demande d'une conseillère municipale, il sera étudié, en 2016, un projet d'illumination de l'entrée de Fors par la route des Sanguinières.

3. POSE D'UNE CLÔTURE A L'ÉCOLE PRIMAIRE

La clôture en grillage entre l'école primaire et le plateau d'évolution est vétuste ; de nombreuses « incursions » depuis le plateau d'évolution la détériorent et la rendent de plus en plus dangereuse.

Sur proposition des services techniques, cette clôture sera remplacée, sur environ 50 mètres, par des panneaux rigides de 2 mètres de hauteur en y intégrant un soubassement en béton qui éviterait le passage entre l'école et le plateau d'évolution. Les travaux seront réalisés en régie.

L'entreprise VAMA fait une offre de 1.979,49 € HT, soit 2.375,39 € TTC pour l'ensemble des matériaux, panneaux grillagés et soubassement béton compris.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de réaliser ces travaux et de retenir l'offre de l'entreprise VAMA pour un total de 1.979,49 € HT, soit 2.375,39 € TTC.

Cette dépense sera imputée sur les travaux en régie.

4. RENFORCEMENT DES ALARMES D'ÉVACUATION DES ÉCOLES

Des exercices d'évacuation des écoles primaire et maternelle sont obligatoirement effectués tous les ans. Depuis quelques années, les enseignants signalent que le niveau sonore est trop faible et insuffisamment perçu. Il convient donc de revoir l'installation. Ces travaux seront réalisés en régie et programmés pendant les vacances de Toussaint.

Pour évaluer la dépense, un devis a été demandé à l'entreprise CSO. Il s'élève à 1.417,46 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de réaliser ces travaux et de retenir l'offre de l'entreprise C.S.O. pour un total de 1.417,46 € HT, soit 1.700,52 € TTC.

Cette dépense sera imputée sur les travaux en régie.

5. INSTALLATION D'UNE SONNERIE GÉNÉRALE DANS LES ÉCOLES

Les enseignants ont émis le souhait d'avoir une sonnerie générale dans les bâtiments pour les récréations et sorties de classe.

Afin d'évaluer la dépense, un devis a été demandé à l'entreprise CSO. **Il s'élève à 3.132,69 € HT, soit 3.759,23 € TTC.**

Compte tenu du montant élevé de la dépense et de son caractère moins urgent que celui de l'alarme, Stéphane Bonnin propose de la reporter en 2016.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de reporter cet achat à l'exercice 2016.

6. PEINTURE DES MURS EXTÉRIEURS DE LA SALLE DE SPECTACLES

Avant le ravalement de façade complet de la salle de spectacles, il est envisagé de peindre les murs en parpaings apparents. Cette prestation serait effectuée en régie par les services techniques.

L'achat de la peinture, selon le devis proposé par la société UNIKALO, s'élève à 281,28 € HT, soit 337,54 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de réaliser ces travaux et de retenir l'offre de l'entreprise UNIKALO ci-dessus.

9. Création d'une « cave à bière » dans l'ancienne forge

D/2015-062

Date de transmission électronique de l'acte en préfecture : 16/10/2015 - Date de réception de l'accusé de réception : 16/10/2015

Numéro de l'acte : FORS-2015-062 - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20151008-FORS-2015-062-DE

Le projet d'installation d'un commerce dit « cave à bière » dans le bâtiment communal de l'ancienne forge, avance bien (cf. conseils du 16 décembre 2014, du 15 janvier et du 19 mai 2015).

La brasserie est en fonctionnement depuis début octobre, au domicile des commerçants. Le plan de financement est bouclé, en prenant en compte l'exploitation d'une licence III et des travaux incluant le seul aménagement intérieur du bâtiment, sans fermeture du préau. Ce dernier sera utilisé uniquement en terrasse. Les travaux seront réalisés par des artisans locaux.

Il convient donc maintenant d'établir un bail commercial de 3, 6 ou 9 ans.

Dominique Pougard rappelle les conditions déjà évoquées :

- les travaux sont supportés uniquement par les locataires et restent la propriété de la commune
- la location est gratuite pendant la durée des travaux et le premier loyer interviendra à l'ouverture du commerce
- après consultation du notaire, compte tenu du fait que les travaux sont entièrement à la charge des locataires, le loyer mensuel pourra être compris entre 150 et 200 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser Mme Dominique Pougard, maire, à élaborer un bail auprès de Maître Boutineau, notaire à Prahecq.

Il est rappelé que le système d'assainissement autonome de la mairie devra faire l'objet d'une mise aux normes. Dans le cadre de l'étude sur la filière d'assainissement pour le projet de réhabilitation de la forge, Stéphane Bonnin a évoqué la possibilité de coupler les deux assainissements pour limiter l'emprise au sol,

A ce titre, le bâtiment commercial pourrait être raccordé au système remis aux normes pour la mairie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte de prendre en charge le système d'assainissement du local commercial précité en raccordant ce dernier au futur système d'assainissement de la mairie.

10.	Rachat éventuel par la commune d'une licence IV	D/2015-063
------------	--	-------------------

Date de transmission électronique de l'acte en préfecture : 16/10/2015 - Date de réception de l'accusé de réception : 16/10/2015

Numéro de l'acte : FORS-2015-063 - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20151008-FORS-2015-063-DE

Madame Pougard a reçu dernièrement un courrier du liquidateur judiciaire du magasin Coop de Fors qui propose à la commune de racheter la licence IV ou d'autoriser son transfert vers une autre commune.

Sachant qu'il est important de conserver une licence IV sur le territoire de la commune, Dominique Pougard propose de faire une offre d'achat à 3.000 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de maintenir la licence IV sur le territoire de la commune**
- d'autoriser Mme Dominique Pougard, maire, à procéder à une proposition d'achat pour un montant maximal de 3.000 € et à signer tous documents afférents.**

INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES

⇒ *Fourniture de repas à l'école de Juscorps*

Dominique Pougard informe l'assemblée que la commune de Saint-Martin de Bernegoue ne pourra plus fournir les repas à l'école de Juscorps à partir du 1^{er} janvier 2016.

Dans le cadre de sa recherche de prestataires, la municipalité de Juscorps a sollicité la commune de Fors pour la fourniture de repas aux enfants du RPI scolarisés à Juscorps.

Après étude, Mme Pougard a proposé au maire de Juscorps une prestation s'élevant à 4,25 € par repas (enfant ou adulte), sachant que la détermination des tarifs, la facturation, le transport et la sécurité alimentaire resteraient de la compétence de la commune de Juscorps.

⇒ *Baisse de la DGF*

Afin d'illustrer l'actualité autour de la baisse de la DGF (dotation globale de fonctionnement), Dominique Pougard présente un tableau qui récapitule cette diminution.

⇒ *Eclairage public*

Plusieurs pannes ont été signalées ces dernières semaines. Un point sur les dysfonctionnements est en cours. Les réparations seront faites prochainement.

⇒ *Calendrier des prochaines réunions & commissions*

- Réunion des associations 15 octobre à 20 h 15**
règlement intérieur des salles multifonctions, animation communale
- Commission des affaires scolaires 20 octobre à 18 h 30**
ODJ : bilan de la rentrée scolaire, TAP, bibliothèque, implication de la municipalité dans l'accueil des réfugiés
- Commission Animation 27 octobre à 20 h 45**
ODJ : bulletin municipal
- Commission Aménagement 03 novembre à 20 h 45**
ODJ : Accessibilité des bâtiments publics, aménagement de la rue du Plan de la Cour
- Commission de révision des listes électorales 04 novembre à 18 h 30**

⇒ ***Travaux de voirie route du Chiron et route de la Prairie***

Les travaux de reprise de la voirie débutent la semaine du 12 au 16 octobre 2015. Ils ont réalisés par l'entreprise ROCHE TP.

⇒ ***Travaux de peinture routière***

Les travaux peinture routière débutent la semaine du 12 au 16 octobre 2015. Ils ont réalisés par l'entreprise SMS.

⇒ ***Fête des abeilles***

Cette année la récolte de miel a été réduite : 10 kilos de miel pour une ruche, la deuxième n'a rien produit.

Une centaine de personnes a participé à la fête, les ateliers ont été appréciés ainsi que le pain d'épices...

⇒ ***Prochain conseil municipal : le mardi 10 novembre 2015***

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 55

Récapitulatif des délibérations prises en séance du 08 octobre 2015

N° délibération	Nomenclature « ACTES »		Objet de la délibération	page
2015-056	5.7	<i>Intercommunalité</i>	Adoption du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public « eau potable – service distribution » du SMAEP4B	1-2
2015-057	5.7	<i>Intercommunalité</i>	Adoption du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public « eau potable – service production » du SMAEP4B	2
2015-058	2.2	<i>Urbanisme : autorisations ou actes relatifs à l'occupation ou l'utilisation des sols</i>	Permis d'aménager du Lotissement les Haies de Maurepas : volonté du conseil de voir aboutir le projet	2-3
2015-059	3.5	<i>Domaine et patrimoine : Actes de gestion du domaine public</i>	Intégration de la voirie et accessoires de voirie du lotissement les Prés verts dans le domaine public	3-4
2015-060	8.3	<i>Autres compétences : voirie</i>	Actualisation de la longueur de la voirie communale pour la DGF	4
2015-061	1.1.	<i>Marchés publics</i>	Etude de devis : - travaux d'élagage pour 8.513,86 € HT - illuminations de Noël pour 1.780,24 € HT - Clôture de l'école pour 1.979,49 € HT - Alarmes des écoles pour 1.417,46 € HT - Peinture extérieure salle spectacles pour 281,28 € HT	5-6-7
2015-062	3.3.	<i>Domaine et patrimoine : locations</i>	Elaboration d'un bail commercial pour la location du bâtiment de l'ancienne forge avec prise en charge de l'assainissement par la commune	7
2015-063	7.1.	<i>Décisions budgétaires</i>	Maintien d'une licence IV à Fors et son rachat éventuel par la commune	8

Emargement des membres du conseil municipal du 08 octobre 2015

Dominique POUGNARD, maire

Stéphanie DELGUTTE, adjointe

Stéphane BONNIN, adjoint

~~Catherine SAUVARD, adjointe absente excusée~~

Patrice BARBOT, adjoint

Pascal AMICEL, adjoint

~~Marc CHOLLET absent excusé~~

Nadette PORCHER

~~Hervé SABOURIN absent excusé~~

Sylvie DEPLANQUE

Christine FAZILLEAU

Emmanuel FAZILLEAU

Fabrice BRAULT

Coralie BABIN

Florence MARSAC

~~Thierry GAUTREAU absent excusé~~

Stéphanie BOUROLLEAU

Didier FRAIGNEAU

Anne-Sophie VALLET

ANNEXE 1 – rapport 2014 « service distribution »

Synthèse du Rapport annuel
du
Syndicat Mixte AEP 4B
(service distribution)
ANNEE 2014

<u>TERRITOIRE</u>		I	
16 981 habitants	Le service d'eau potable du syndicat mixte AEP 4B service distribution regroupe 44 communes.	I	44 communes adhérentes
(au 01/01/2015)	La population desservie est de 16 981 habitants.	I	
<u>EXPLOITATION</u>		I	
par la société SAUR En Affermage	La société SAUR a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service sur une partie du territoire, l'autre partie étant exploitée en régie par le syndicat.	I	+3,49%
En Régie	Le syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages. L'eau est distribuée à 8 867 abonnés (en augmentation de 3,49 % par rapport à 2013).	I	
<u>PRODUCTION</u>		I	
2 ressources	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Des ressources propres au service :</u> -Pré de la rivière (ancien et nouveau)-CHIZE ont produit 321 155 m³ d'eau. ▪ <u>Des importations des collectivités voisines :</u> Volume total importé de 900 541 m³ ▪ <u>Exportation d'un volume de 17 988 m³</u> 	I	1 203 708 m³
<u>DISTRIBUTION</u>		I	
Un réseau de 550 km 910 937 m³ consommés autorisés	En 2014 les abonnés domestiques ont consommé 907 280 m ³ (0,8% par rapport à 2013) soit en moyenne 103,29 m ³ /an/abonné. Les besoins en eau du service (purges du réseau, poteaux incendie, lavages des réservoirs, ...) sont estimés à 10 296 m ³ . Les fuites sur le réseau représentent un volume de 292 871 m ³ , soit un rendement du réseau de 76 % en 2014. Le taux de renouvellement du réseau est de 0,56 %.	I	76%
<u>QUALITE</u>		I	
TRES BONNE	Le bilan fourni par l'ARS indique que l'eau du syndicat est de très bonne qualité mais légèrement entartrante.	I	
<u>PRIX</u>		I	
337,23 € pour 120 m³ (Facture sur Fors)	Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m ³ consommé. Au total, un abonné domestique consommant 120 m ³ payera 337,23 € (sur la base du tarif du 1 ^{er} janvier 2015, toutes taxes comprises). Soit en moyenne 2,81 €/m ³ , +1,56 % par rapport à 2014. Sur ce montant, 81 % reviennent à La collectivité pour l'entretien et le fonctionnement, ainsi que pour les investissements, les taxes représentent 19 %.	I	Collectivité : 80,5% Agence de l'eau: 14% TVA : 5,5%
328,54 € pour 120 m³ (Facture sur Lusseray)		I	Prix de l'eau : 2,81 €/m³

